

/ CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2014

avril 2014

MOTION

Nos entreprises ont connu d'importantes transformations depuis 2004, avec leurs lots de fermetures de sites et d'ouvertures de nouveaux, parfois éloignés des commodités de déplacement pour permettre à la population inactive d'accéder aux structures de la proximité.

Depuis de nombreux mois, une alerte de pensionnés de tous ordres nous informe de leurs réelles difficultés d'accéder physiquement aux lieux sécurisés où sont implantées des Sections Locales de Vies.

À ce titre, il est de notre responsabilité de rappeler aux responsables de chaque entreprise l'article 25 du statut qui confère le rattachement des actifs et des pensionnés à leur SLVies. Celles-ci, véritables lieux sociaux intergénérationnels installés sur le lieu de travail doivent être ouverts aux actifs comme les pensionnés.

Sachant également qu'on est toujours le jeune d'un plus âgé et qu'inexorablement on deviendra le plus âgé d'un jeune, nous demandons que les dispositions en vigueur pour permettre cette accessibilité soient appliquées et qu'elles ne puissent souffrir d'aucun excès de zèle ou d'une méconnaissance des réalités de nos entreprises.

VOTE

POUR :

FO, CGT

ABSTENTION :

CFDT, CFE CGC